

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 495 206

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 80 25960

(54) Règle mixte à dresser les surfaces planes composée d'une partie en métal dur et d'une partie en bois interchangeable.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). E 04 G 21/16, 21/18.

(22) Date de dépôt..... 3 décembre 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 22 du 4-6-1982.

(71) Déposant : BURGUN Joseph Jacques, résidant en France.

(72) Invention de : Joseph Jacques Burgun.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire :

L'invention concerne une règle à dresser les surfaces horizontales ou verticales.

On connaît des règles de surfacage en métal dur ou en bois. Les règles actuelles en métal dur manquent de souplesse au 5 moment du dressage de surfaces (chape de mortier par exemple) et sont trop pénétrantes lors de la mise en forme d'un matériau léger (sous chape d'isolation par exemple).

Les règles actuelles en bois présentent l'inconvenient de s'user rapidement vers le milieu, présentant un profil 10 concave après quelque temps de travail. Le rabotage de ces règles, en menuiserie, pour leur donner un profil droit est rendu difficile par la présence de particules de sable et de ciment, incrustées dans le bois.

Les règles en métal dur ou en bois uniquement sont utilisées pour la mise en forme d'un mortier, indifféremment des 15 deux côtés. De ce fait il n'existe plus de référence pour le traçage des lignes de niveau et pour la vérification du nivellement.

L'invention a pour but de créer une règle servant à 20 dresser des surfaces planes tout en gardant une ligne de référence unique et propre, pour le traçage et la vérification des niveaux et pouvant s'adapter à des types de matériaux de mise en forme légers (matériaux d'isolation) ou lourds (mortier de ciment, plâtres...).

25 L'invention résoud ces problèmes en créant une règle mixte composée d'une partie en métal dur (aluminium par exemple) et d'une partie en bois que l'on peut remplacer après usure.

L'invention pourra de toute façon être bien comprise à l'aide du complément de description qui suit ainsi que des 30 dessins ci-annexés, lesquels complément et dessins sont relatifs à un mode de réalisation préféré de l'invention et ne comportent bien entendu, aucun caractère limitatif.

La figure 1 de ces dessins est une vue perspective montrant une règle complète conforme à l'invention.

35 La figure 2 montre la partie métallique en coupe.

La figure 3 montre la partie bois en coupe.

La figure 4 montre une coupe de la partie métallique et bois assemblée.

La figure 5 montre une coupe longitudinale d'une extrémité de la règle.

La figure 6 montre un bouchon de protection.

La figure 1 montre une règle complète conforme à l'invention, constituée par un assemblage rigide et démontable d'un profilé en métal dur 1, d'une règle en bois 2 et de deux bouchons de protection (figure 6) se fixant respectivement aux extrémités de la règle.

Le profilé en métal dur (figure 2) a une forme parallé-
lipédique rectangle. Il est creux et est constitué de deux parties 4 et 5, séparées par une nervure intérieure 7 qui s'étend sur toute la longueur du profilé. La partie 4 comporte deux glissières 8 sur le côté interne des faces latérales, constituent ainsi la partie femelle de l'assemblage.

La règle en bois massif (figure 3) est de forme parallé-
lipédique rectangle dont les arêtes supérieures sont chanfreinées à 45 degrés. Elle comporte deux rainures 3 s'étendant sur toute la longueur. La partie allant des rainures jusqu'à la partie supérieure chanfreinée constitue l'élément mâle de l'assemblage.

La règle en bois 2 se glisse, côté chanfreiné vers le haut, dans la partie inférieure 4 du profilé, les glissières 8 venant s'ajuster dans les rainures 3. La partie bois peut donc coulisser dans le profilé permettant l'échange rapide après usure, annulant ainsi le travail de rééquilibrage par menuiserie.

Pendant l'utilisation normale de la règle, le déplacement longitudinal de la partie bois est supprimé par la mise en place, aux deux extrémités, d'un bouchon de protection (figure 6).

Ce bouchon est de forme rectangulaire, d'une largeur égale à celle du profilé 1, et de longueur suffisante pour couvrir les parties 5, 7, et 10 de la figure 5;

Ce bouchon présente un chanfrein de 45° à sa partie inférieure qui épouse la partie 10 de la règle en bois. La partie la plus étroite 11 du bouchon s'encastre dans la partie 5 du profilé par un ajustement serré.

-3-

Le côté bois de la règle n'est utilisé pour dresser les surfaces, le côté métallique sert de référence pour le traçage et les vérification du niveau. La partie métallique ne pouvant être confondue avec la partie bois, on a toujours une ligne 5 de référence unique et exempte de souillures.

Cette règle, objet de l'invention, peut être utilisée par tous les corps d'état du bâtiment.

REVENDICATIONS.

1. Règle mixte à dresser et vérifier les surfaces planes, constituée par un profilé en métal dur 1 et d'une règle en bois massif 2 s'emboitant l'un dans l'autre, caractérisée par le fait que le profilé 1 est muni de deux glissières 8 5 sur lesquelles glisse la règle en bois 2 au moyen de deux rainures 3 .

2. Règle mixte à dresser et vérifier les surfaces planes selon la revendication 1, caractérisée par le fait que deux bouchons 6 bloquent la règle en bois dans la partie 4 10 du corps du profilé 1.

PLANCHE UNIQUE

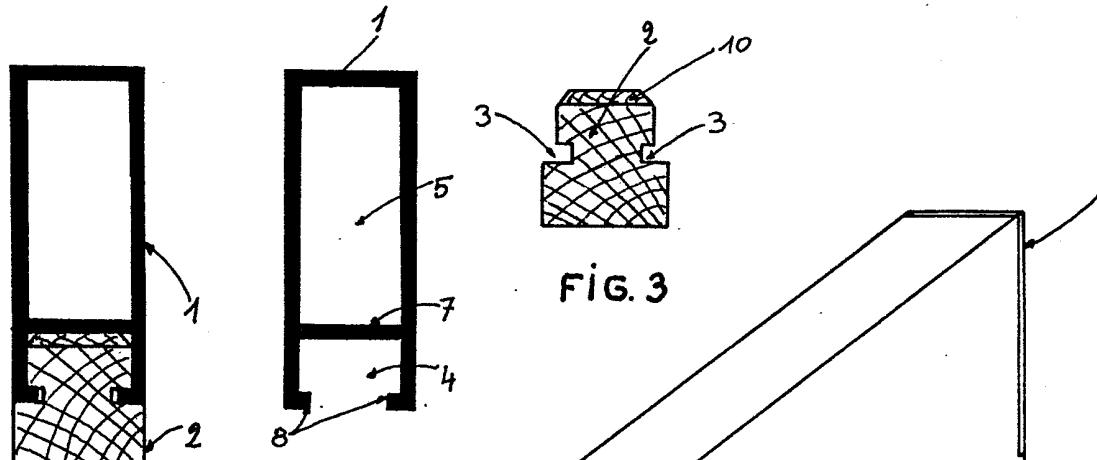


FIG. 4

FIG. 2

FIG. 3

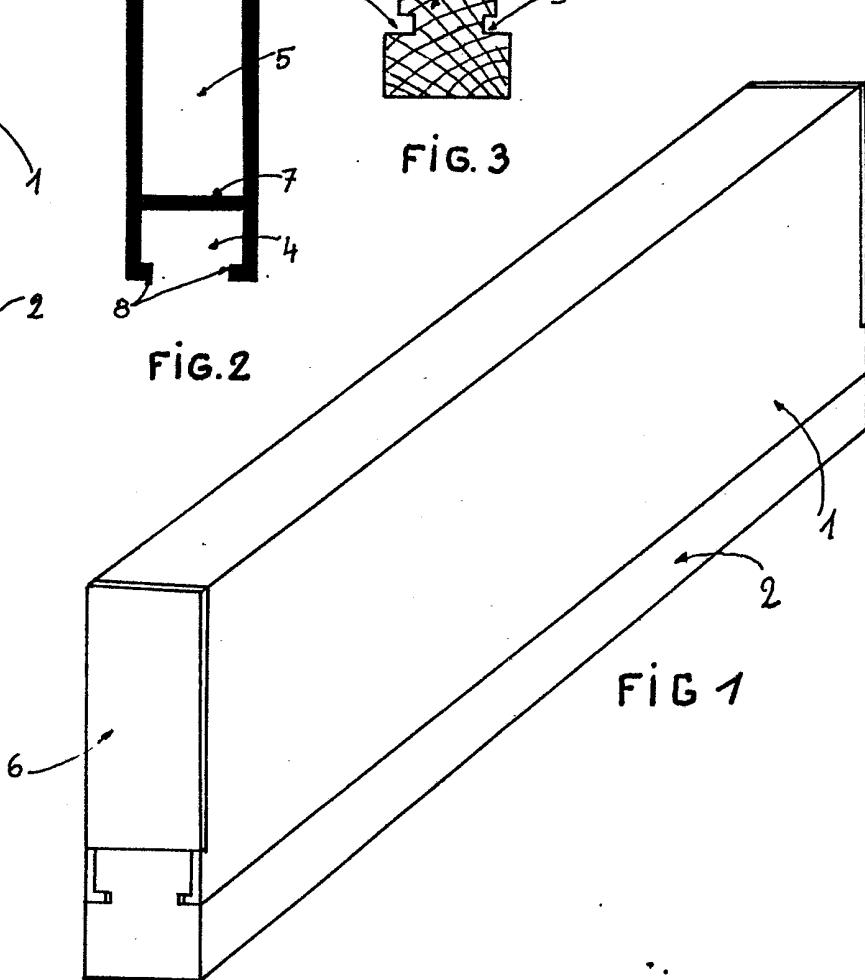


FIG. 1

FIG. 5

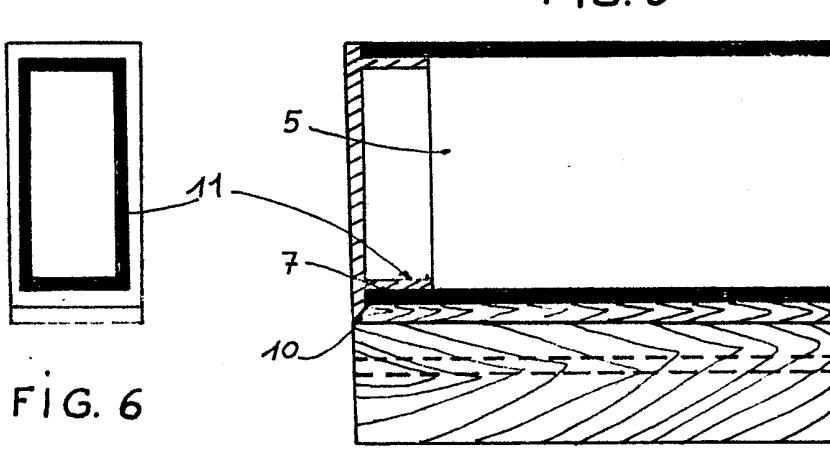


FIG. 6